

## LA SECURISATION FONCIERE EN MARCHÉ DANS LA COMMUNE RURALE DE DOUNA

*La mise en œuvre de la loi N°034/2009/AN du 16 juin 2009 portant régime Foncier rural est en marche dans la commune rurale de Douna, région des Cascades. En effet, cent (100) femmes exploitantes du bas-fond non aménagé de Niofila dans cette collectivité, viennent de rentrer en possession d'Attestations de Possession Foncière Rurale (APFR). Cette situation a été rendue possible grâce à l'appui financier du PNGT2-3.*



Ce sont des femmes visiblement rassurées que nous avons rencontrées dans le bas-fond non aménagé de Niofila, dans la commune rurale de Douna. Ce bas-fond non aménagé utilisé pour la production de riz est majoritairement occupé par des femmes. Cela se comprend à Douna. Traditionnellement, les bas-fonds sont exploités par des femmes tandis que les hautes terres reviennent aux hommes. La gestion des parcelles au niveau des bas-fonds obéit à une

organisation traditionnelle connue et respectée de tous les habitants de la localité. Une femme d'un certain âge, notamment la nièce du responsable du chef de terre, est responsabilisée pour la gestion des terres dans les bas-fonds. Elle s'occupe de l'attribution des parcelles et règle les différends qui naissent de temps à autre entre les

exploitantes. Toute femme voulant un lopin de terre pour exploitation doit forcément passer par la responsable. Ce sont des demandes verbales. Chaque femme a droit à la terre et en aucun cas, le responsable de terre ne peut refuser la terre à une femme qui en fait la demande.

Malgré cette organisation,



des problèmes subsistent et certaines femmes se voient souvent dépossédées de leurs terres. Aminata a dû faire appel à son mari pour l'aider à défendre sa parcelle. L'acquisition d'une parcelle dans le bas-fond n'est pas définitive pour toutes les exploitantes. En effet, certaines femmes qui se réclament propriétaires terriennes pensent avoir le droit de revendiquer à tout moment ce qu'elles estiment leur appartenir de droit coutumier. Les conflits ne manquent pas dans le bas-fond. Des femmes qui rentrent dans les parcelles des autres).

Dans ce contexte, le conseil municipal de Douna a perçu la nécessité de se pencher sur la question de la sécurisation foncière au profit des femmes. L'offre d'accompagnement du Mellienum Challenge Account – Burkina Faso (MCA-BF ) s'est donc présentée à lui comme une opportunité à saisir. C'est ainsi qu'avec l'appui de la structure, la commune a mis en place le service foncier rural, organisé des séances de sensibilisation dans tous

les villages à l'issue desquelles les commissions foncières villageoises (CVF)



et les commissions de conciliation foncière villageoise (CCFV) ont été mises en place.

Le passage de la gestion traditionnelle à la gestion moderne des parcelles du bas-fond a été facilité par les responsables coutumiers, notamment monsieur Cara B. Gabriel du village de MANENA, fonctionnaire à la retraite et porté chef de terre.

« Avant la mise en place du service foncier rural, un

recensement avait été fait pour identifier les femmes qui exploitent le bas-fond de sorte que si l'administration venait à prendre la relève, qu'un document soit déjà disponible donnant la situation exacte des exploitantes » nous confie-t-il.

L'intervention du MCA-BF a suscité beaucoup d'espoir chez les femmes et les attentes étaient à la hauteur des promesses, notamment celle de délivrer des APFR aux femmes.

C'est ainsi que dès le départ, 274 femmes qui ont fait des demandes d'APFR ont été recensées. « Les femmes avaient fait les demandes et celles-ci étaient instruites et les dossiers avaient commencé à être constitué » nous confie Monsieur TRAORE Martin Daouda, agent domanial de la commune rurale de Douna.

Seulement, avec la clôture en juillet 2014 du MCA-BF, le processus a connu une interruption créant un climat de suspicion entre les autorités communales et les bénéficiaires qui pensaient

**« Depuis la mise en place des structures foncières au niveau communal et villageois, poursuit-il, nous orientons les nouvelles demandeuses vers la CFV et c'est à elle de déclencher le processus d'attribution de la terre en accord avec le propriétaire**



que les ressources liées aux APFR avaient été données par les MCA-BF mais utilisées à d'autres fins.

***Selon les déclarations de SON Diayoni***  
***«l'accompagnement du PNGT2 a permis aux bénéficiaires, non seulement de résoudre les conflits liés aux limites des parcelles, mais aussi de faciliter la succession».***  
***« Peu importe que la parcelle est petite, pourvu qu'elle m'appartienne de sorte que je puisse la léguer***

Prenant la relève du MCA-BF à partir de 2015, le PNGT2-3 a accompagné la commune pour l'aboutissement des dossiers de demande d'APFR.

Cet accompagnement a permis aux autorités communales de délivrer des APFR à cent (100) productrices du bas-fond non aménagé de Niofila. Les dossiers de cent soixante-quatorze (174) productrices sont en cours de traitement et devraient connaître un aboutissement courant 2016.

*« Maintenant, nous pouvons mieux enrichir nos parcelles sans risque qu'elles nous soient retirées quelques temps après. Nous verrons alors le rendement s'améliorer »* renchérit KARA Banissani.

### **La sécurisation foncière en milieu rural, une préoccupation du PNGT2**

La question foncière est toujours au cœur des préoccupations de la phase 3 du PNGT2. Se basant sur ses propres acquis et sur ceux d'autres intervenants, il s'est engagé dans le renforcement de l'accompagnement des collectivités territoriales.

La mise en œuvre de la composante 2

*« Application du Régime Foncier Rural et Renforcement des Mécanismes de Résolution des Conflits au Niveau Local »* le PNGT2 phase 3 vise à soutenir la mise en œuvre de la politique et de la législation sur la propriété foncière à travers : (i) l'appui au fonctionnement des services fonciers ruraux (SFR), des commissions foncières villageoises et des

commissions de conciliation foncière villageoise; (ii) des opérations de délivrance d'Attestations de Possession Foncière Rurale (APFR) et de titres fonciers; (iii) le renforcement des capacités des acteurs locaux et des communes rurales pour la délivrance des APFR et des titres fonciers de façon efficace et transparente ; et iv) la diffusion de la loi pour accroître la prise de conscience des hommes, des femmes et autres acteurs sur leurs droits, et préparer le terrain pour un accès équitable à la terre. Elle travaille à consolider les multiples acquis des phases précédentes et du MCA-BF et à généraliser l'application des textes relatifs au foncier dans cent soixante-trois (163) du pays.

Elle vise à soutenir la mise en œuvre de la politique et de la législation sur la sécurisation foncière des différents acteurs en milieu rural. A ce titre, le PNGT2 intervient dans cent soixante-trois (163) communes rurales issues des régions des Cascades, du Centre Ouest, du Centre



Est, du Centre Nord, du Centre Sud, du Plateau Central, du Centre et du Nord.

Les activités de cette composante sont exécutées en application d'un protocole d'accord avec la Direction Générale du Foncier, de la Formation et de l'Organisation du Monde Rural (DGFOMR) du Ministère en charge de l'Agriculture, qui dirige la mise en œuvre du régime foncier rural.

### Des acteurs engagés sur le terrain

La commune de Douna s'est résolument engagée dans la sécurisation foncière. A ce titre, son conseil municipal a pris des délibérations pour encadrer les actions, créer le service foncier organiser une tournée de



sensibilisation dans tous les villages.

Monsieur TRAORE Martin Daouda, est l'agent domanial de la commune rurale de Douna. Recruté et formé par la commune dans le cadre de l'appui du MCA-BF, son engagement a été essentiel dans l'atteinte des résultats.

La Présidente de la



Délégation Spéciale, madame Traoré Mariam et son équipe ont poursuivi avec la même conviction l'initiative prise par le conseil municipal. Tout en se réjouissant de l'effectivité de la délivrance des APFR aux femmes, elle ne compte pas s'arrêter en chemin. « *Nous sommes à la disposition des femmes et nous nous engageons à les accompagner. Ici à Douna, les femmes travaillent beaucoup et ce sont les plus grandes productrices de riz dans les bas-fonds* », dira-t-elle.

Pour aller de l'avant, madame Traoré Mariam compte toujours sur

l'appui du PNGT2-3, à qui elle témoigne sa reconnaissance pour l'accompagnement dont la commune bénéficie.

Comme pour répondre à cet appel, la coordination régionale du PNGT2-3 des Cascades qui en son sein un spécialiste du foncier en la personne de



Valéry Diallo, travaille inlassablement aux côtés des services de la mairie.

Bénéficiant de l'appui de la Banque Mondiale, les acteurs terrain sont engagés à faire de Douna, un cas d'école en matière de sécurisation foncière.

Il faut également espérer que les prochains conseils municipaux viendront entériner cet engagement appréciable des partenaires au développement que sont les communes le PNGT 2-3 et la Banque Mondiale.



